

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2009**

**20h**

**Convoqués : Présents :** Jean-Pierre RONSEAUX, Jean-Pierre MAZEREEL, Hélène COLZY, Pierre-François SOUCHON, Laurent DEGODET, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Hubert CROZAT, Benoît DINVAUT, Matthieu SIRAUT, Pascal ANGHELOVICI, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Martine RHONE, Brigitte DUPONT, Jean-François TROITZKY

**Date de convocation : 28/08/2009**

**Absents excusés :** Ange-Marie SONNET, pouvoir donné à Jean-François TROITZKY  
Didier DELAVELLE, pouvoir donné à Jean-Pierre RONSEAUX

Madame Hélène COLZY est nommée secrétaire de séance

-----

**I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Les conseillers approuvent le procès verbal du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2009 à l'unanimité.

**II– COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE COMMISSION**

**1. Commission Communication et Relations Citoyennes (réunions du 16 juillet et du 4 septembre)**

Cette réunion visait à évoquer et enrichir le contenu des Gauseries.

Il s'agissait de définir un certain nombre de rubriques nouvelles tout en se gardant d'empiéter sur le Flash Info Gueux.

Les pistes évoquées ont été les suivantes :

- Informations sur les activités du Conseil Municipal Jeunes et rédaction de petits articles sur des sujets de leur choix (environnement, vie du village, ...)
- Rubrique sur l'histoire du village s'inspirant du livre du Dr LAHAYE.
- Rubrique consacrée aux entreprises du village
- Articles sur l'environnement et le développement durable
- Témoignage d'un habitant du village sur une expérience vécue, une passion...

A ce sujet, il est suggéré également d'interviewer les personnes âgées et habitant Gueux depuis longtemps.

**2. PLU : Réunion Publique du 21 juillet 2009**

Cette réunion avait pour but de présenter le diagnostic du territoire communal à la population, en vue de l'élaboration du PLU.

Environ 25 personnes étaient présentes.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la réflexion n'est qu'au stade de l'état des lieux et que l'avenir du village n'est pas encore décidé.

Il précise également que c'est l'intérêt général qui doit présider à cette réflexion.

Enfin, il rappelle que le diagnostic du territoire est consultable an mairie et invite la population à s'associer à la réflexion de manière constructive.

**III – DELIBERATIONS**

**1- Création de deux postes pour le retour de Célia Messine : 20h à la mairie et 15h à l'école maternelle.**

Madame COLZY rappelle que Célia MESSINE est titulaire de deux postes à la mairie. Elle est en congé parental depuis 2007.

Avant ce congé, elle effectuait neuf heures à la mairie et consacrait l'autre partie de son temps à l'école maternelle (26 heures).

Suite à l'augmentation des heures d'ouverture de la mairie et à l'installation d'une station de passeports biométriques, les besoins en personnel se sont accrus.

Parallèlement, une classe a été fermée à l'école maternelle.

Il est donc proposé que Célia MESSINE effectue désormais 20 heures hebdomadaires à la mairie et 15 heures hebdomadaires à l'école maternelle.

Madame COLZY donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°55/2009**.

### **2- Création d'un poste d'agent saisonnier pour assurer l'accueil à la mairie**

Madame COLZY indique qu'il s'agit de remplacer Emilie LE GLOANIC, Adjoint Administratif à la mairie, lors de ses congés.

Madame COLZY donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°56/2009**.

### **3- Attribution des marchés de travaux pour l'avenue Mme E. ROEDERER, une portion de la Rue de l'Eglise et la Rue des Moëttes.**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de réfection et d'enfouissement des réseaux et d'aménagement des voiries doivent débuter prochainement.

Les marchés correspondants ont été attribués lors de la Commission d'Appel d'Offre du 26 août 2009.

Le lot N°1, voiries, a été attribué à EIFFAGE TP, après demande complémentaire suite à l'analyse des structures de chaussées existantes.

Le lot N°2, eau potable, a été attribué à la LYONNAISE DES EAUX. Monsieur le Maire rappelle que les canalisations actuelles sont en fonte et datent des années 20. L'oxydation a fortement réduit leur diamètre.

Le lot N°3, éclairage public, a été attribué à DRTP qui a présenté une variante proposant des candélabres identiques à ceux déjà présents dans la commune.

Le lot N°4, espace vert, a été attribué à JUVIGNY ESPACES VERTS.

Quant aux options, il est proposé de retenir l'option n°1, Télécom, pour l'enfouissement du réseau France Télécom, ainsi que les options 3 et 4 qui concernent la pose de garde-corps autour du Lac.

Cette question des garde-corps autour du Lac sera évoquée en Commissions « Voirie » et « Embellissement », avant d'être notifiée à l'entreprise.

Monsieur MAZEREEL demande si le rond-point des Lacs est intégré au projet.

Monsieur le Maire répond que le rond-point va bien être remanié pour améliorer la sécurité sur ce giratoire.

Monsieur VIGOUR demande si, dans le cadre des aménagements prévus autour du Lac, il est prévu de reprendre la margelle et le plan incliné.

Monsieur le Maire indique que ces travaux sont bien prévus. Le massif au bout du lac va être remanié afin d'aménager un espace de repos à cet endroit.

Monsieur TROITZKY demande s'il est envisageable de reproduire le lavoir qui existait au bord du lac au début du siècle précédent.

Monsieur le Maire est d'accord mais indique qu'il existe d'autres priorités budgétaires actuellement.

Monsieur ANGHELOVICI demande si la subvention demandée pour le giratoire viendra alléger les coûts à la charge de la commune.

Monsieur le Maire répond positivement et ajoute que d'autres subventions sont attendues (DGE notamment) et que le Syndicat des Eaux de la Garenne prend à sa charge l'essentiel des frais liés au lot eau potable.

Il devrait donc rester à la charge de la commune approximativement 1 000 000 € HT pour l'ensemble des travaux avenue Mme E. ROEDERER.

Il précise enfin que les travaux vont commencer avec l'intervention de la Communauté de Communes à la mi-septembre. Ensuite, plusieurs phases de travaux vont se succéder pendant 9 mois.

Cela va inévitablement gêner les riverains mais ces travaux vont aboutir à un résultat de grande qualité qui devrait contenter l'ensemble de la population. En outre, il ne sera plus autorisé de travaux de raccordement pendant quelques années pour éviter les percements sur la chaussée nouvelle.

Monsieur ANGHELOVICI indique que d'autres désagréments vont s'ajouter à ceux causés par les travaux de l'Avenue Mme E. ROEDERER : la construction d'IKEA et le passage des camions transportant la matière première pour la réalisation du contournement autoroutier de Reims.

Monsieur le Maire précise qu'il n'est pas envisageable que les camions passent par le CD 26 et, surtout, par la route de Thillois, qui est interdite aux poids lourds.

Il va se renseigner sur ces projets d'itinéraires.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°57/2009**.

#### 4- Décisions Modificatives

Monsieur DEGODET rappelle que depuis 2009, la commune vote le budget en une seule fois au moment du budget primitif. Il convient donc de procéder à des décisions modificatives budgétaires pour réaliser les ajustements nécessaires en cours d'année.

Il indique également que la commune a participé au plan de relance et a donc bénéficié d'un versement anticipé du FCTVA, d'un montant de 55 480,99 €.

Cette somme va permettre de procéder à des ajustements budgétaires sur les opérations d'investissement suivantes :

- Equipement informatique des écoles « Plan Ecoles Numériques » : la commune a souscrit à ce plan et bénéficiera d'une subvention de l'Etat d'un montant de 9 000 €. Toutefois, elle doit prévoir d'avancer les frais liés à l'équipement numérique de l'école primaire.

Il est donc proposé d'ouvrir 12 700 € de crédits supplémentaires

- Maison des Sports : La rénovation du 1<sup>er</sup> étage a été entreprise suite à un avis défavorable de la Commission de Sécurité. Le coût total des travaux était de 265 000 € HT.

Toutefois des avenants ont dû être passés ce qui renchérit le coût global des travaux. Il est donc proposé d'ouvrir 30 000 € de crédits supplémentaires.

- Paiement du solde « Diagnostic des voiries » pour 1 119 €.
- Bâtiments communaux : la commission de sécurité a également donné un avis défavorable à l'ouverture du rez-de-chaussée de la Maison des Sports. D'importants travaux sont donc nécessaires pour la remise aux normes de cet espace qui était devenu dangereux pour les usagers des clubs de sport.

Monsieur le Maire en profite pour annoncer que l'inauguration de la Maison des Sports, rénovée, est prévue le 10 octobre prochain.

Monsieur DEGODET donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°58/2009**.

**5- Décision modificative pour l'indemnisation des entreprises suite à la résiliation du marché « salle multiactivités »**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de mettre fin au projet de salle multiactivités, ce qui suppose l'indemnisation des entreprises qui avait été retenues pour les travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il a négocié avec les entreprises et qu'il est parvenu à un montant moyen d'indemnisation de 4,64 % du montant initial du marché global.

Par ailleurs, il rappelle que les prix du marché étaient actualisables et qu'aujourd'hui on peut considérer que le montant global du marché aurait augmenté de près de 70 000 €.

Il estime donc que, malgré les indemnisations, la commune reste gagnante et peut aujourd'hui financer les travaux de l'Avenue Mme E. ROEDERER notamment.

En outre, avec la Maison des Sports rénovée, la commune aura de nouveau une salle pour les associations.

Monsieur le Maire détaille les montants d'indemnisation proposés et indique qu'il reste deux entreprises pour lesquelles la commune n'a toujours pas reçu de projet de décompte.

Monsieur DEGODET explique la décision modificative qui permet d'abonder la ligne budgétaire destinée à permettre le versement de ces indemnisations.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°59/2009**.

**6- Attribution de subvention à l'Association Plaisir et Détente à Gueux 180 €**

Monsieur DEGODET rappelle que la commune a voté une subvention de fonctionnement à toutes les associations en début d'année, selon certains critères.

L'association « Plaisir et Détente » n'avait pas chiffré sa demande. Aujourd'hui, elle sollicite la mairie pour l'attribution de 200 €.

Monsieur DEGODET indique que, selon les critères, il est possible de leur attribuer une subvention de 180 €.

Il donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°60/2009**.

**7- Demande de subvention au titre des « amendes de police » pour la mise en sécurité du giratoire de la Place des Lacs**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux envisagés sur le giratoire sont compris dans le programme de travaux de l'Avenue Mme E. ROEDERER.

S'agissant de travaux de remise en sécurité, il est possible de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention au titre des amendes de police.

Il indique que ces travaux sont estimés à 91 094 € HT.

En réponse à Monsieur VIGOUR, le Maire indique que les aménagements prévus comprennent aussi la création de places handicapées.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°61/2009**.

**8- Renouvellement du bureau de l'Association Foncière : désignation de deux membres.**

Monsieur le Maire indique que le bureau de l'Association Foncière est désigné pour 6 ans, conjointement par la Chambre d'Agriculture et les Conseils Municipaux des communes concernées.

Il appartient au Conseil Municipal de Gueux de désigner deux membres.

Un accord local a été trouvé lors d'une réunion qui s'est déroulée en juillet dernier.

Monsieur DINVAUT indique qu'il ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée par 17 voix pour.

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°62/2009**.

**9- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Monsieur VIGOUR présente le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'assainissement.

Un foyer consomme en moyenne 120m<sup>3</sup> d'eau par an, pour une facture annuelle de 512 €, soit 4€/m<sup>3</sup>.  
Sur ces 4 €, 1€ va à l'eau potable et 3€ à l'assainissement.

Localement, la compétence assainissement est assurée par la Communauté de Communes Champagne-Vesle.  
Sur le périmètre de la Communauté de Communes, le taux de raccordement est de 89%

La commune de Gueux est raccordée à la station d'épuration de Muizon (capacité + de 9 000 €).

La part assainissement se décompose comme suit :

- Une part abonnement,
- Une part délégataire (Lyonnaise des Eaux depuis 1990)
- Une part collectivité (Communauté de Commune)
- Diverses taxes versées à l'Agence de l'Eau et dont le nombre augmente régulièrement, ce qui a des incidences sur le prix de l'eau.

Les sommes ainsi prélevées permettent de financer le fonctionnement de la station d'épuration, les travaux sur le réseau,....

Monsieur VIGOUR en profite également pour présenter le rapport qui a été adressé à la commune par la DRASS sur l'évolution de la qualité des eaux.

Il présente ainsi l'évolution des nitrates dans l'eau depuis 1985. Il précise que les mesures de la DRASS sont effectuées sur un puits qui est fortement chargé et ne reflètent donc pas la réalité puisque des mélanges sont effectués par le Syndicat des Eaux de la Garenne pour réduire la teneur en nitrate de l'eau de boisson.

Toujours est-il que l'on constate une diminution de la teneur qui tend à se stabiliser autour de 48mg/l, ce qui est encore important, le seuil étant de 50mg/l.

Toutefois, des efforts sont faits pour réduire le niveau de nitrate mais ne seront perçus sur l'eau potable que dans 60 ans compte-tenu du profil géologique de la région.

Il présente également l'évolution des pesticides depuis 1998 (qui correspond à la date d'interdiction de certains produits).

La réglementation exige un niveau de pesticide inférieur à 0,5 microgramme/l

Aujourd'hui, l'eau de Gueux contient moins de 0,1 microg./l ce qui reste encore important.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération.

Madame COLZY demande quel est l'intérêt de voter puisqu'il n'est demandé au Conseil Municipal que d'adopter ce rapport sans pouvoir faire des remarques ou émettre des avis.

**La délibération N°63/2009** est adoptée par 16 voix pour et 2 abstentions (Hélène COLZY et Hubert CROZAT).

**10- Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

La présentation du rapport concernant l'eau potable avait déjà été faite lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2009 par Monsieur VIGOUR.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération qui est adoptée par 16 voix pour et 2 abstentions (Hélène COLZY et Hubert CROZAT).

Cette décision fait l'objet de la **délibération N°64/2009**.

**11- Lancement des travaux de voirie dans les rues de l'Eglise, des Ecoles, de la Moufle, de la Poste, du Moutier et Place d'Ormes.**

Monsieur Maire indique que, suite aux travaux de l'Avenue Madame E. ROEDERER, il est prévu une deuxième tranche d'aménagement de voiries et trottoirs, d'enfouissement et de réfection de réseaux.

Ces travaux sont estimés à 900 000 € HT pour les 4 lots.

Il convient d'ores et déjà de commencer la réflexion sur ces travaux et d'informer les différents opérateurs de réseaux pour qu'ils inscrivent les crédits nécessaires au budget de 2010.

**IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

• **Compte-rendu du Conseil d'administration du collège du 8 juin 2009**

La Principale du collège a évoqué les points suivants :

- Réglementation plus stricte des entrées et sorties des élèves,
- Mise en place d'un site internet,
- Mise en place d'actions citoyennes par les élèves,
- Formation aux premiers secours de tous les élèves de 3<sup>ème</sup>. A cette occasion, la question de l'achat d'un défibrillateur par la commune a été posée. Cet achat est effectivement envisagé mais il sera installé à la Maison des Sports (qui est proche du collège).
- Travaux du préau du collège qui vont réduire la superficie de la cour pendant plusieurs mois,
- Ouverture d'une section football, pour laquelle la Principale a demandé à utiliser le terrain de football de Gueux qui va être rénové en octobre prochain.

Il est indiqué qu'un point doit être fait prochainement sur l'occupation du gymnase du collège par les associations de Gueux (voire d'autres communes) et sur la prise en charge des frais occasionnés.

• **Rapport sur la qualité des eaux sur le territoire communal communiqué par la DRASS**

Voir supra : point n°9.

• **Recensement 2010 : nomination d'un coordonateur communal et recrutement d'agents recenseurs**

Madame DUPONT est nommée coordonateur communal pour le recensement qui se déroulera de janvier à mars 2010.

• **Points sur les mesures en cours dans le cadre de la possible pandémie**

Monsieur SOUCHON rappelle que la Mairie de Gueux a été désignée pour abriter le Centre de Coordination du territoire 9.

Des mesures sont en cours : commandes groupées de matériel, recherche de bénévoles....

La Communauté de Commune Champagne-Vesle va héberger un centre de soins et un Centre d'Hébergement avancé pourrait être envisagé au Lycée de Thillois.

La question des critères de fermeture des écoles en cas de grippe est posée. Il n'existe apparemment pas de critères. Il s'agira plutôt d'une appréciation du Préfet au cas par cas. Toutefois, il semble qu'à partir de 3 cas simultanés par classe, l'école puisse être fermée.

Concernant l'organisation du Centre de Coordination, il convient notamment de régler la question de la téléphonie qui pourrait être réglée par l'emploi de téléphones portables.

• **WEEA : Point sur l'édition 2009**

Monsieur le Maire annonce que les 26 000 € de l'édition 2008 ont été payés pendant l'été.

Une nouvelle structure a été créée avec de nouveaux partenaires que sont les champagnes Pommery et Taittinger.

Des négociations ont donc été menées et se poursuivent avec ces nouveaux partenaires. Il est d'ores et déjà acquis que la commune recevra en 2009 une somme correspondant à 2% du chiffre d'affaire avec un minimum de 10.000 €.

Pour l'édition 2009, Monsieur le Maire indique qu'il est opposé à l'accès au public des stands et tribunes pour des raisons de sécurité.

Les problèmes d'embourbement des véhicules devraient être résolus par l'utilisation de plaques d'envol.

A l'issue de la manifestation 2009, Monsieur le Maire a demandé qu'un bilan soit réalisé et que des discussions s'engagent pour négocier les conditions de la mise à disposition pour 2010.

Il réaffirme à cette occasion que la commune a des projets d'aménagement pour les Terres du Circuit et que le WEEA devra s'adapter en conséquence.

- **Autorisation donnée à la société MORONI d'exploiter une carrière de sable à Rosnay, suite à enquête publique**

- **Poursuite des travaux d'embellissement dans la commune**

Suite au succès rencontré dans l'Avenue de Reims, il a été décidé de poursuivre l'effort d'embellissement dans l'avenue de la Gare, la Maison des Sports, à l'entrée de Gueux, sur les giratoires de la Place des Lacs, de Vrigny et de COMPAS.

Des espaces boisés sont également envisagés pour masquer les trous d'eau à l'entrée de la commune.

Certains équipements inesthétiques vont être démontés ou remplacés (« bouchon de champagne » à l'entrée de Gueux, panneau de signalisation « Passage d'enfants »).

- **Création d'un poste « Contrat Aidé » pour renforcer le service technique (compétence espaces verts)**

Des aides importantes sont actuellement proposées par l'Etat pour l'embauche de demandeurs d'emploi jeunes, handicapés ou de longue durée.

Or Monsieur le Maire souhaite renforcer l'équipe technique, notamment pour l'entretien des espaces verts.

Il va donc se rapprocher du pôle emploi et faire une proposition prochainement au Conseil Municipal.

- **Démission de Monsieur Héliédé COSTA-ELIAS du Conseil Municipal**

Monsieur COSTA-ELIAS a déménagé en région parisienne pour des raisons professionnelles et a donc été contraint de démissionner du Conseil Municipal.

- **Actualité des Associations de Gueux :**

- Modification du CA de « Gueux Environnement »
- Modification du bureau de l'Association « Cité des Jeunes de Champagne »
- Participation de l'association « Gueux A Venir » à la Commission PLU

Monsieur le Maire en profite pour inviter la population à se joindre aux travaux des commissions.

- **Informations diverses**

Monsieur le Maire souhaite soumettre au Conseil Municipal un article adressé par le Comité des Fêtes pour parution dans les Gauseries.

Cet article critique la politique de la municipalité et indique que l'association s'estime lésée par cette politique.

Suite à un tour de table, la majorité des Conseillers sont opposés à la publication de cet article dans le bulletin municipal qui ne comporte pas de rubrique « Libre Opinion » et qui est destiné à l'information de la population.

L'ensemble des Conseillers sont en revanche favorables à l'affichage de ce courrier dans le panneau « Libre Opinion » de la Mairie, si l'association en fait la demande.

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

**N°55/2009 – Création d'un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe à 20/35<sup>ème</sup> et d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à 15/35<sup>ème</sup>.**

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il rappelle également que, suite à un surcroît d'activité au secrétariat de la mairie et, parallèlement, à une fermeture de classe à l'école maternelle, il convient de repenser les besoins en personnel dans ces deux services municipaux.

Considérant la nécessité de créer deux emplois, l'un d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, l'autre d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'une part d'un surcroît d'activité à la Mairie, et d'autre part de la fermeture d'une classe à l'école maternelle, qui imposent une réorganisation du personnel dans ces deux services

Le Maire propose à l'assemblée la création des deux emplois permanents suivants :

- un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour pallier le surcroît d'activité, notamment dû à l'installation d'une station de passeports biométriques à la mairie de Gueux,
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 15 heures hebdomadaires, afin de compléter les deux postes d'ores et déjà affectés à l'école maternelle.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE de créer les deux emplois tels que décrits dans la présente délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, articles 6411, 6451, 6453, 6455.

**N°56/2009 – Création d'un poste d'adjoint administratif saisonnier à la mairie**

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3/2<sup>ème</sup> alinéa ;

Vu les nécessités du service pour le mois de septembre 2009,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, il est proposé aux Conseillers, l'ouverture d'un poste d'« agent saisonnier » non titulaire pendant le mois de septembre 2009.

Cet agent assurera les fonctions d'agent des services administratifs pour une durée horaire hebdomadaire de 19 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut de l'échelon 1 de l'ECHELLE III.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE:

- l'ouverture d'un poste d'« agent saisonnier » non titulaire pendant le mois de septembre 2009.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- d'habiliter Monsieur le Maire à recruter l'agent et, à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

**N°57/2009 – Attribution des marchés de travaux pour l'avenue Mme E. ROEDERER, une portion de la Rue de l'Eglise et Rue des Moëttes**

Monsieur le Maire rappelle le projet relatif à l'aménagement des voiries, enfouissements et réfection des réseaux dans l'Avenue Mme Eugène Roederer, une portion de la Rue de l'Eglise et Rue des Moëttes.

Le Maire expose au Conseil Municipal que, suite à la procédure adaptée lancée le 30/06/2009, il a été décidé d'attribuer l'ensemble des lots aux entreprises présentant les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de choix définis et pondérés dans le règlement de consultation.

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, les lots attribués avec les montants correspondants (avec variantes et options) sont les suivants :

<b>TOTAL DES LOTS</b>		
Lot	Nom de l'entreprise	Montant entreprises en euros HT hors options
1	EIFFAGE TP	791 622,18 €HT
2	LYONNAISE DES EAUX	141 398,64 €HT (prix corrigé)
3	DRTP variante	73 993,00 €HT (prix corrigé)
4	JUVIGNY Espaces Verts	54 554,00 €HT
<b>MONTANT TOTAL DU MARCHÉ</b>		<b>1 061 567.82 €HT</b>

Option du lot 1

Eiffage : Option n°1 (télécom)	16 133,22 € HT
--------------------------------	----------------

Option du lot 3

Juvigny : Option n°3 - Garde corps	63 914,70 € HT
Juvigny ; Option n°4 - Garde corps	40 388,85 € HT

<b>MONTANT TOTAL DU MARCHÉ Avec options retenues</b>	<b>1 182 004,59</b>
--	---------------------

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- VALIDE les choix de la Commission d'Appel d'Offres

- AUTORISE le Maire à valider et signer les marchés de travaux correspondants et donne tous pouvoirs au Maire pour effectuer les démarches, signatures et formalités nécessaires relatives au bon déroulement de la procédure, et notamment pour décider, en temps voulu, de retenir les options N°1, 3 et 4.

#### **N°58/2009 – Décisions Modificatives – Budget communal**

SUR proposition du Maire

VU la délibération du Conseil municipal en date du 18 mars 2009 adoptant le budget primitif;

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il y a lieu de procéder à des réajustements de crédits ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'apporter au budget primitif les modifications suivantes :

**N°59/2009 – Indemnisation des entreprises titulaires du marché « Salle Multi-activités »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°104/2008 du 10 décembre 2008 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de résilier les marchés de travaux passés en vue de la construction d'un complexe multi-activités.

Il indique que, conformément au Code des Marchés Publics, en cas de résiliation d'un marché en l'absence de faute(s) des titulaires, ces derniers ont droit à être indemnisés.

Après négociation avec les entreprises, le Maire propose les montants d'indemnisation suivants :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE :

- de valider les montants d'indemnisation proposés et d'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches visant au paiement de ces sommes,
- d'apporter au budget primitif les modifications suivantes :

**N°60/2009 – Attribution de subvention à l'Association Plaisir et Détente à Gueux 180 €**

Monsieur le Maire indique que, suite à une incompréhension, l'association « Plaisir et Détente à Gueux » n'avait pas sollicité la Mairie dans les délais requis pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Il précise que l'association sollicite aujourd'hui une subvention de 200 €. Il propose de prendre en compte cette demande au même titre que les autres associations de la commune et selon les mêmes critères.

En conséquence, il propose d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 180 € conformément aux critères définis dans la délibération N°30bis/2009 du 1<sup>er</sup> avril 2009.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer à l'Association « Plaisir et Détente » une subvention de fonctionnement d'un montant de 180 €.

**N°61/2009 – Demande de subvention au titre des « amendes de police » pour la mise en sécurité du giratoire de la Place des Lacs.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le produit des amendes de la circulation routière (ou de police) est réparti entre certaines communes et groupements de communes en vue de financer des opérations ayant trait à l'amélioration des transports en commun (aménagement et équipements améliorant la sécurité des voyageurs) et de la sécurité routière.

La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, les ressources sont mutualisées au niveau du département et le Conseil général fixe la liste des bénéficiaires et arrête le montant des attributions selon l'urgence et le coût des travaux.

La dotation est définie par le Conseil général selon la fixation d'un plafond des dépenses subventionnables par opération et selon un taux de subvention appliqué sur le montant HT des travaux en fonction du potentiel financier de la commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement de l'Avenue Mme Eugène ROEDERER, il est envisagé de faire procéder à des travaux de mise en sécurité du giratoire de la Place des Lacs.

Le coût des travaux est estimé à 91 094 € H.T. (108 948,42 € TTC).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE d'entreprendre les travaux pour la mise en sécurité du rond-point du Lac, pour lesquels des crédits sont prévus au budget

DECIDE de solliciter l'aide du Conseil Général au titre des amendes de police

**N°62/2009 – Renouvellement du bureau de l'Association Foncière : désignation de deux membres.**

Monsieur le Maire indique que, lors d'une réunion de concertation en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière, les membres de l'Association Foncière, les Maire de VRIGNY et de GUEUX et le représentant du DDAF ont élaboré localement des propositions communes.

Le nombre des membres du Bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 8 membres (non compris les Maires et le représentant du DDAF).

Les propriétaires suivants sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture :

- Christophe SAUVAGE (Gueux)
- Raymond COUSINA (Gueux)
- Olivier SUPPLY (Vrigny)
- Monique MARECHAL (Vrigny)

Les propriétaires suivants sont proposés à la désignation du Conseil Municipal de VRIGNY :

- Marie-Liesse BOQUET
- Dominique LELARGE

Monsieur Benoît DINVAUT ne prend pas part au vote.

**Pour sa part, le Conseil Municipal de Gueux, après en avoir délibéré, par 17 voix pour,**

DESIGNE en qualité de membre du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires suivants, conformément à l'accord local annexé à la présente délibération:

- Vincent PREVOST
- Benoit DINVAUT

**N°63/2009 – Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement**

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les Marchés Publics et les Délégations de Service Public,

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération n°41/2009 en date du 9 juillet 2009 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

Vu le rapport annuel 2008 présenté aux conseillers par Monsieur Nicolas VIGOUR, sur le service public de l'assainissement,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 16 voix pour et 2 abstentions,**

PREND ACTE du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

**N°64/2009 – Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable**

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 95-127 du 8 février 1995 sur les Marchés Publics et les Délégations de Service Public,

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Vu la délibération n°41/2009 en date du 9 juillet 2009 de la Communauté de Communes Champagne Vesle adoptant ce rapport,

Vu le rapport annuel 2008 présenté aux conseillers par Monsieur Nicolas VIGOUR, sur le service public et la qualité des Eaux de la Garenne.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions,**

PREND ACTE du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

**N°65/2009 – Lancement des travaux de voirie dans les rues de l'Eglise, des Ecoles, de la Moufle, de la Poste, du Moutier et Place d'Ormes.**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux dans l'Avenue Mme Eugène ROEDERER, Rue des Moëttes et une portion de la rue de l'Eglise vont débuter prochainement et durer approximativement 9 mois.

Monsieur le Maire précise qu'il va entreprendre une seconde phase de travaux d'aménagement concernant la deuxième portion de la Rue de l'Eglise, les rues de la Poste, des Ecoles, de la Moufle, du Moutier et la Place d'Ormes. En raison de l'importance de ces travaux, il est nécessaire d'envisager, simultanément, la réfection des voiries et trottoirs, l'enfouissement des réseaux courants forts et faibles et la rénovation des réseaux d'eau potable et d'eau pluviale dans ces mêmes rues.

Ces travaux sont estimés à 900 000 € H.T, pour les quatre lots (voirie, eau potable, éclairage public, espaces verts).

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- APPROUVE les travaux envisagés, pour lesquels des crédits seront inscrits au budget primitif 2010,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches visant à la réalisation et au financement de ces travaux, en particulier le lancement des marchés de travaux et les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DGE et, le cas échéant, auprès du Conseil Général,
- SOLLICITE des opérateurs de réseau exerçant sur la commune, l'inscription à leur budget primitif pour 2010 des montants correspondants aux travaux qui leur incombent.